



Bibia PAVARD, *Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Archives du féminisme, 2012, 358 p.

Mathilde Dubesset

---



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clio/12638>

DOI : 10.4000/clio.12638

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 10 juin 2015

Pagination : 345-345

ISBN : 9782701194318

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Mathilde Dubesset, « **BIBIA PAVARD, SI JE VEUX, QUAND JE VEUX. CONTRACEPTION ET AVORTEMENT DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE (1956-1979)** », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 41 | 2015, mis en ligne le 15 juillet 2015, consulté le 24 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/clio/12638> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.12638>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 novembre 2020.

Tous droits réservés

---

# Bibia PAVARD, *Si je veux, quand je veux.* *Contraception et avortement dans la* *société française (1956-1979)*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Archives du féminisme, 2012, 358 p.

Mathilde Dubesset

---

## RÉFÉRENCE

Bibia PAVARD, *Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)*, Presses universitaires de Rennes, coll. Archives du féminisme, 2012, 358 p

- 1 « Faire l'histoire de la contraception et de l'avortement, du milieu des années 1950 à la fin des années 1970, c'est faire l'histoire de l'un des changements majeurs du second xx<sup>e</sup> siècle dans ce pays », nous dit l'auteure de ce livre issu d'une thèse de doctorat d'histoire soutenue à l'Institut d'Études politiques de Paris en 2010. Bibia Pavard est partie d'une question simple : « Comment le changement a-t-il été possible ? » et a cherché à faire une place aux actrices et acteurs de ce processus, dans les luttes menées, dans leur médiatisation, et aussi dans la conduite des politiques publiques qui ont abouti à la loi Neuwirth de 1967 sur la contraception et aux deux lois portées par Simone Veil, sur la contraception en 1974 et sur l'IVG en 1975.
- 2 Cette histoire, dans ses grandes lignes, est déjà connue et les sources sont nombreuses sur le sujet. Mais contraception et avortement ont souvent été abordés de manière indirecte dans les travaux historiques sur la famille, la maternité, les sexualités ou le féminisme, la science politique s'intéressant aux politiques publiques autour des questions de sexualité. Face au constat d'une « histoire fragmentée » marquée par la profusion des récits à l'initiative d'associations et de témoignages personnels, l'auteure propose d'adopter « une démarche globale avec la volonté d'éclairer le plus grand

nombre de facettes d'un même objet », « de redonner une historicité à ces discours dont l'accumulation fait écran à l'analyse », en les croisant avec d'autres sources.

- 3 Le livre s'organise en trois séquences chronologiques. La première (1955-1967) retrace l'émergence du *birth control* à la française, avec l'association la Maternité heureuse devenue le Mouvement Français pour le Planning familial, et le cheminement qui aboutit à la loi Neuwirth. La deuxième (1969-1973) aborde la montée de la revendication du « droit à disposer de son corps » portée par les féministes du MLF et d'associations comme Choisir, Le Planning Familial, le MLAC, ainsi que ses temps forts – le manifeste des 343 en 1971, le procès de Bobigny en 1972. La dernière séquence (1973-1979) analyse l'arrivée dans l'agenda politique de la question de l'avortement, dans un contexte de forte mobilisation des féministes, processus qui débouche sur la loi votée en 1974 pour cinq ans, puis reconduite définitivement en 1979.
- 4 Bibia Pavard renouvelle l'approche d'un sujet qui semblait déjà bien connu. La prise en compte du contexte social, politique et médiatique, fournit des clés pour comprendre l'évolution du traitement de la question de la contraception et de l'avortement et les stratégies adoptées par les acteurs associatifs ou individuels. Dans la France du milieu des années 1950, l'affichage d'une « féminité respectable » par les fondatrices de La Maternité heureuse, souvent mères de familles nombreuses, permet d'éviter de tomber sous le coup de la loi, tout en la remettant en cause *de facto* : « Si nous sommes une sorte de belle petite armée de femmes, mères de famille, ça fera du *spoutz* si on nous arrête » disait Évelyne Sullerot (citée p. 30). En 1974, lors de l'élaboration du projet de loi sur l'IVG, l'équipe qui travaille avec Simone Veil rencontre des parlementaires, des médecins et des représentants de différentes obédiences religieuses, mais aussi des femmes engagées en faveur de la dépénalisation de l'IVG, dont Gisèle Halimi, de l'association Choisir, signe de la prise en compte des mouvements féministes, une réalité qui s'est imposée sur la scène publique. La ministre est confrontée à l'hostilité des opposants à l'IVG ainsi qu'aux critiques des partisans de la libéralisation de l'avortement jugeant le projet trop restrictif. En intervenant à la radio et à la télévision (média en pleine expansion), Simone Veil se construit l'image d'une ministre à la fois femme de pouvoir et mère de famille rassurante, convaincante dans sa défense des droits des femmes, sans se présenter comme féministe. Pour Bibia Pavard, « c'est justement parce que Simone Veil ne met pas en avant une revendication féministe de libération des femmes, qu'elle parvient à faire consensus » (p. 272). La loi est votée le 20 décembre 1974, grâce aux voix de la gauche et d'une partie de la droite.
- 5 Un apport, parmi d'autres, de ce livre est la question du genre dans le fonctionnement d'une des associations étudiée ainsi que dans les débats parlementaires. À ses débuts, la Maternité heureuse est une association de femmes qui se réunissent dans la salle à manger de la présidente, Marie Andrée Lagroua Weill Hallé, médecin gynécologue. Une majorité de femmes pratiquant la gynécologie médicale figure parmi les médecins qui jouent un rôle important. Mais devenue en 1960 Le Mouvement Français pour le Planning Familial, l'association voit l'entrée d'une majorité d'hommes dans son conseil d'administration. La mixité qui s'installe coïncide avec l'image d'une association de spécialistes compétents, à l'image du collège médical créé en 1962, dont l'un des buts est de former des collègues, pour la plupart des médecins généralistes hommes. Or ce sont les « hôtesse d'accueil » qui font vivre les centres, en assurant les entretiens avec un public essentiellement féminin qu'elles orientent vers le médecin qui exerce dans son cabinet privé. Ces bénévoles acquièrent des compétences, mais une hiérarchie est

clairement établie entre leur fonction et celle des médecins. Cette situation est remise en cause en 1972 quand ces hôtesse d'accueil revendiquent une nouvelle dénomination, une présence dans les instances de l'association, et la professionnalisation de leur activité. Leur refus des inégalités entre hommes et femmes dans l'association fait écho aux textes du MLF. En 1973, le vote favorable à la pratique des avortements dans le cadre des activités du Planning Familial, avec une méthode qui relativise la place des médecins, coïncide avec le départ d'une partie d'entre eux des instances de l'association et c'est une ancienne hôtesse d'accueil, Simone Iff, qui est élue présidente.

- 6 L'analyse, au prisme du genre, des débats parlementaires autour des projets de loi sur la contraception et l'avortement révèle une évolution intéressante entre 1967 et 1974. Dans le florilège des déclarations des opposants à la contraception puis à l'avortement, la crainte d'un renversement de l'ordre du genre est clairement énoncée par une parole masculine, le métier de parlementaire étant alors un métier d'homme. La prise de parole des quelques femmes élues est rare : trois députées et une seule sénatrice interviennent en 1967 dans les débats sur le projet de loi présenté par Lucien Neuwirth. Mais aucune ne s'exprime en tant que femme ou au nom des femmes. En 1974, on note des éléments nouveaux dans les interventions des femmes au parlement. Lors des débats sur le projet de loi porté par Simone Veil sur la contraception, une sénatrice de l'opposition exprime son soutien à l'action de la ministre, attitude inhabituelle qui suggère une forme de solidarité de genre par-delà les clivages politiques. Dans le débat très vif sur la légalisation de l'avortement à l'automne 1974, Simone Veil précise qu'elle intervient à la tribune en tant que « ministre de la Santé, femme et non parlementaire ». Elle fait remarquer qu'elle est devant une assemblée presque exclusivement composée d'hommes », une manière d'établir une certaine connivence avec les députées et sénatrices des diverses familles politiques qui pointent, à cette occasion, l'inégal accès des femmes et des hommes au parlement.
- 7 Ce livre très documenté, et d'une lecture agréable nous propose « une histoire incarnée » avec de nombreux portraits et itinéraires d'actrices et d'acteurs de la lutte pour le droit à la contraception et à l'IVG. Il croise en permanence la dimension politique du sujet, jusque dans la « cuisine parlementaire » autour de la fabrique et du vote des lois, et la dimension sociale, mais aussi politique, des mobilisations féministes, dans leurs diversités, non sans divergences mais aussi dans un partage des rôles qui a sans doute contribué à ce changement majeur du second xx<sup>e</sup> siècle.

---

## AUTEURS

**MATHILDE DUBESSET**

LARHRA, Équipe Genre et Sociétés